

Commission de Discipline

Président :

- Alain ALDAX

Vice-président :

- Patrick DUFLOUX

Secrétaire :

- Martine BOITIER

Membres :

- Isabelle ROPERTO
- Hervé BEAUVOIS
- David BERQUIER
- Jean-Philippe CANU
- Georges JACQUOT
- Edmond MARCINIAK

Instructeur:

- Christian ROUILLÈRE

Instructeur adjoint:

- Thierry MONGIN

+ pour les **Travaux d'Intérêt Sportif (TIS)** : Alain ALDAX

Article 51

1. Attributions :

- ↪ Cet organisme est compétent en matière disciplinaire, suivant l'article 5 de l'annexe 2 des RG.
- ↪ Elle propose, conformément à l'annexe de l'article 2 du règlement disciplinaire, aux joueurs, éducateurs ou dirigeants sanctionnés pour motif disciplinaire, selon les règlements en vigueur, un travail d'intérêt général.

2. Composition :

- ↪ Le comité de Direction adopte les membres proposés par le président de la commission pour un mandat de quatre ans

3. Fonctionnement :

- ↪ Elle se réunit, en principe, une fois par semaine en fonction des dossiers qui lui sont soumis et en réunion particulière lorsque l'audition des personnes impliquées est nécessaire

4 .TIS

- ↪ Organiser l'exécution de ces activités d'intérêt général proposées par les commissions disciplinaires, avec les commissions concernées **ou organismes**